

Charte sur la science ouverte à DYNAFOR

Validée en Assemblée Générale le 12 décembre 2024

Objectifs de ce document

Pour rappel, une charte est un engagement moral qui, contrairement au règlement intérieur, n'a pas de valeur juridique. La présente charte vise à rappeler le contexte réglementaire de la science ouverte à différents niveaux, puis à définir les objectifs, principes et engagements moraux de l'unité en lien avec la science ouverte. La mise en œuvre de ces engagements au travers de mesures concrètes est déclinée dans le document de politique de science ouverte de DYNAFOR.

I. Contexte réglementaire

Au niveau international, l'UNESCO a adopté en 2021 sa [recommandation sur une science ouverte](#). Elle définit la science ouverte comme un « concept inclusif qui englobe différents mouvements et pratiques visant à rendre les connaissances scientifiques multilingues, librement accessibles à tous et réutilisables par tous, à renforcer la collaboration scientifique et le partage des informations au profit de la science et de la société, ainsi qu'à ouvrir les processus de création, d'évaluation et de diffusion des connaissances scientifiques aux acteurs de la société au-delà de la communauté scientifique traditionnelle ».

Au niveau européen, le [plan S](#) est lancé en 2018 par un consortium regroupant 19 organismes de financement, dont l'Agence nationale de la recherche (ANR), et soutenu par le Conseil européen de la recherche. Ce plan acte l'obligation que les publications de recherches scientifiques, financées par des subventions publiques obtenus des organismes de financement nationaux et européens, soient publiées en libre accès dans des revues ou sur des plateformes à partir du 1er janvier 2020. Au-delà des publications, la coalition veut développer l'ouverture des données de la recherche, des codes et des logiciels.

Au niveau français, la [loi pour une République numérique](#), qui a été promulguée en 2016, favorise le libre accès aux publications scientifiques de la recherche publique, grâce au droit dévolu aux chercheur.r.se.s de diffuser leurs articles après une courte période d'embargo de 6 mois (12 mois pour les SHS) à compter de la date de publication, et ce quel que soit le contrat entre le.la chercheur.r.se et l'éditeur de la revue publiant l'article. Cette loi prévoit également que les données de recherches financées au moins pour moitié par des fonds publics, qui ne sont pas protégées par une réglementation particulière, et qui ont été rendues publiques par le.la chercheur.r.se, sont alors libres de réutilisation. [La loi de programmation pour la recherche](#), qui a été promulguée en 2020, fixe un objectif de 100 % de publications en libre accès à l'horizon 2030. Par ailleurs, les [plans nationaux pour la science ouverte](#) 1 (2028) et 2 (2021) visent à transformer les pratiques de recherche pour faire de la science ouverte le principe par défaut. Leur périmètre inclut les publications, les données et les codes sources issus de la recherche.

Dans sa [politique de science ouverte](#) publiée en 2021, INRAE développe une approche globale de la science ouverte qui se décline en [10 actions phare](#) visant à : 1) ouvrir le processus de recherche et les résultats à tous les acteurs de la société ; 2) faciliter les collaborations scientifiques et tirer profit de la science des données pour nos enjeux de recherche et 3) saisir les opportunités et maîtriser les risques potentiels liés à l'ouverture. Cette politique se veut inclusive et systémique. Elle présente des principes généraux et n'est associée à aucune contrainte ou objectif chiffré.

II. Objectifs et principes généraux de Dynafor en lien avec la science ouverte

Au travers de cette charte, Dynafor se donne un ensemble de définitions, objectifs et principes.

2.1. Définitions

Dynafor reconnaît que le concept de science ouverte englobe :

- Des connaissances scientifiques ouvertes, c'est-à-dire les données, les codes, les logiciels, les publications, les évaluations des publications, MOOC etc...
- Des infrastructures de recherche ouvertes, telles que les collections, les équipements scientifiques, etc...
- La participation ouverte des acteurs de la société au travers du financement participatif, de la production participative, des sciences citoyennes et participatives, etc...
- Le dialogue ouvert avec les autres systèmes de connaissances, notamment les communautés locales, les peuples autochtones et les chercheurs marginalisés.e.s.

2.2. Objectifs

Dynafor reconnaît que la science ouverte peut avoir différents objectifs, correspondants à cinq écoles de pensée définies par [Fecher & Friesike \(2013\)](#):

- Rendre la recherche plus efficace en facilitant les collaborations scientifiques (Pragmatic School)
- Rendre les connaissances accessibles à tou.te.s gratuitement et réutilisable par tou.te.s (Democratic School)
- Rendre le processus de création de connaissances scientifiques accessible aux citoyen·ne·s (Public School)
- Rendre la recherche plus efficace au travers de plateformes, outils et services pour les scientifiques (Infrastructure School)
- Développer un système métrique alternatif pour évaluer l'impact scientifique (Measurement School).

Un atelier sur le thème de la science ouverte organisé lors de l'Assemblée Générale de Dynafor en juillet 2020 a montré que Dynafor se reconnaît principalement dans les trois premiers objectifs.

Dynafor se donne donc les objectifs principaux suivants :

- Rendre la recherche plus efficace au travers de collaborations scientifiques ;
- Rendre les connaissances accessibles à tous gratuitement et réutilisable par tous ;
- Rendre le processus de création de connaissances scientifiques accessible aux citoyen·ne·s ;
- Ouvrir ses activités de recherche en prenant en compte l'ensemble des dimensions de la science ouverte (données, publications, codes, recherche participative, ...) ;
- Mettre en œuvre une trajectoire pour atteindre 100 % de publications (articles académiques et littérature grise) en libre accès à l'horizon 2030 ;
- Assurer l'exemplarité de l'ouverture de ses activités de recherche afin d'inciter ses partenaires à mettre en œuvre leurs propres transitions vers la science ouverte.

2.3. Principes

Pour atteindre ces objectifs, Dynafor se donne les principes suivants:

- En accord avec les principes de démocratie et de subsidiarité, favoriser les débats et les prises de décision collectives au sein de l'unité et avec les partenaires non-académiques, tout en adaptant nos décisions aux spécificités de nos recherches, disciplines et partenaires (voir [Leonelli 2022](#))
- En accord avec le principe de justice sociale, privilégier les leviers collectifs et mesures incitatives, non contraignantes, pour accompagner la mise en œuvre de la science ouverte au sein de l'unité, en portant une attention particulière aux personnes les plus précaires, en début de carrière, femmes et autres groupes sociaux les plus défavorisés ou vulnérables.
- Rendre explicite la dimension politique de la science ouverte

- Rendre explicite les tensions entre science ouverte et réglementations (ex. RGPD, sécurité - “aussi ouvert que possible, fermé autant que nécessaire”)
- Rendre explicite les tensions entre science ouverte et empreinte environnementale (ex. durée de stockage des données)
- Rendre explicite les limites associées à la science ouverte (ex. [mythe de la démocratisation](#) et injustice épistémique), voir les risques (ex. développement des éditeurs prédateurs)

III. Engagements collectifs

Au niveau de l'unité, la gouvernance collective, garantie par la direction de l'unité, respecte et promeut les principes suivants :

3.1. Incitation des tutelles

- Inciter les tutelles (INRAE, AgroToulouse, El Purpan) à augmenter la prise en compte de l'ensemble des dimensions de la science ouverte (données, publications, codes, science participative, ...), notamment dans la politique informatique (outils recommandés ou autorisés), la politique de publication (éditeurs et revues recommandées), l'évaluation des agents, les recrutements et le choix des projets financés.

3.2. Politique d'unité

- Définir une politique d'unité qui met en œuvre les principes moraux décrits dans cette charte au travers de mesures spécifiques.
- Favoriser les échanges au sein de l'unité au sein de diverses réunions (groupes, axes, missions, séminaires d'unité, Retours du Jeudi) pour que ces mesures soient négociées collectivement et adaptées aux spécificités de nos recherches, de nos disciplines, des partenaires avec lesquels on travaille.
- Minimiser l'impact des mesures prises sur les membres de l'unité ainsi que sur nos partenaires, en cohérence avec le principe de justice sociale, et en portant une attention particulière aux personnes les plus précaires, en début de carrière, femmes et autres groupes sociaux les plus défavorisés ou vulnérables.
- Travailler à l'ouverture de l'ensemble de nos travaux (projets de recherche, enseignement, sensibilisation...) et valoriser l'ensemble de ces efforts.
- Évaluer cette politique en continu et la mettre à jour régulièrement sur la base des décisions prises collectivement en Conseil d'UMR ou en Assemblée Générale et alimentées par les échanges au sein des diverses réunions (groupes, axes, missions, séminaires d'unité, Retours du Jeudi).

3.3. Soutien des missions transversales

- Soutenir les activités de la mission science ouverte,
- Soutenir l'engagement des membres de Dynafor dans les missions science ouverte au sein des tutelles, par exemple les activités du [Référént Données Opérationnel](#) (RDO).

3.4. Sensibilisation et animation

- Mettre en place une procédure pour garantir la diffusion de la présente charte et de la politique d'unité, notamment aux nouvelles personnes recrutées et aux étudiant.e.s accueilli.e.s.
- Organiser des actions d'information, de sensibilisation et favoriser l'accès aux formations sur la science ouverte (par exemple la [plateforme de e-learning INRAE « OSCAR »](#)).
- Développer un cadre de travail propice à l'engagement des membres de l'unité dans l'ensemble des dimensions de la science ouverte (données, publications, codes, science participative, ...).

IV. Engagements individuels

Au niveau individuel, tous les membres de l'UMR Dynafor s'engagent à respecter les principes suivants :

4.1. Information et diffusion

- Connaître le contenu de la présente charte et de la politique d'unité.
- Se sentir légitime pour rappeler le contenu de cette présente charte auprès de ses collaborat.eur.rice.s, notamment les nouvelles personnes recrutées.
- Assister aux animations organisées par l'unité en lien avec ces enjeux.

4.2. Mise en œuvre de la politique d'unité

- Mettre en œuvre les principes mentionnés dans la présente charte.
- Se saisir des moyens mis à disposition par l'unité et les tutelles (ex : Plan de Gestion des Données ,entrepôts de ressources ([Hal](#), [Recherche Data Gouv](#), [geodata INRAE](#), [Sygade](#), ...).

4.3. Incitation de l'unité

- Participer activement aux réflexions pour faire évoluer la politique d'unité, par exemple en faisant remonter des propositions d'évolution de la politique d'unité via les représentant.e.s au Conseil d'UMR ou en contribuant aux débats organisés sur ce sujet durant les Assemblées Générales.

4.4. Contribution aux missions transversales

- Soutenir et contribuer dans la mesure de ses moyens à la mission science ouverte en interne à Dynafor.
- Soutenir et, pour les agents qui le souhaitent, contribuer aux missions science ouverte au sein des tutelles et au-delà (par exemple développement d'outils contribuant à la science ouverte au sein du CATI Gedeop, recommander [PCI](#)).